

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 novembre 2024
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 15/11/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2024 (accusé de réception du 15/11/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Admission en non-valeur 2024

Les créances dont le caractère irrécouvrable a été constaté peuvent faire l'objet d'admission en non-valeur sur proposition annuelle du comptable.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune, l'admission en non-valeur n'éteignant pas la dette.

Pour rappel, les dernières admissions en non-valeur présentées par le comptable et votées par l'assemblée délibérante en 2023 s'élevaient à **80 104,99 €** sur les différents budgets de l'agglomération.

Monsieur le comptable public assignataire du service de gestion comptable de Quimper sollicite l'admission en non-valeur de créances en 2024 correspondant à des titres de recettes émis entre 2014 et 2024 dont le produit n'a pu être recouvré.

Le montant global s'élève à 49 437,23 € sur les différents budgets et se répartit de la manière suivante :

Sur le budget principal : 526,89 €

	Créances éteintes (procédures collectives ou de surendettement)	Poursuites sans effet ou seuil inférieur aux poursuites
- Redevances déchets industriels - Redevances spéciales - Autres facturations déchets		201,96 € 5,00 €
-Autres créances (facturation petite enfance, abonnement piscine, remboursement salaire....)		319,93€
Total	€	526,89 €

Sur le budget eau : 13 094,33 €

	Créances éteintes (procédures collectives ou de surendettement)	Poursuites sans effet ou seuil inférieur aux poursuites
Facturation eau	1 545,72 €	11 548,61 €

Sur le budget assainissement: 10 294,75 €

	Créances éteintes (procédures collectives ou de surendettement)	Poursuites sans effet ou seuil inférieur aux poursuites
Facturation redevance assainissement	523.45 €	6 067.39 €
Majoration pour non raccordement et participation financières à l'assainissement collectif	0,00 €	3 703,91 €
Total	523.45 €	9 771,30 €

Sur le budget SPANC: 1 366,97 €

	Créances éteintes (procédures collectives ou de surendettement)	Poursuites sans effet ou seuil inférieur aux poursuites
Redevances d'assainissement non collectif	0,00 €	1 366,97 €

Sur le budget bâtiments économiques : 24 154,29 €

	Créances éteintes (procédures collectives ou de surendettement)	Poursuites sans effet ou seuil inférieur aux poursuites
Loyers pépinière de Lumunoc'h à Briec	13 372,37 €	4 423,66 €
Loyers pépinière des innovations de Creach Gwen à Quimper	6 358,26 €	
Total	19 730,63 €	4 423,66 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'admettre en non-valeur les créances ci-dessus énumérées.